

CE du 25 Juin 2015, la liste de course :
Service civique, Règlement intérieur, Labellisation
des engagements de service, Bilan Social, Réforme
territoriale, Classification, ASC...

Toulouse le 26 Juin 2015

Règlement intérieur de Pôle Emploi :

Vous serez informé rapidement de la mise en place du premier règlement intérieur de Pôle Emploi.

Liste de devoirs essentiellement pour les agent-e-s, sans engagement de la part de l'employeur. Après une information descendante au CCE puis dans les CHSCT et les CE, le règlement intérieur n'a pas été négociable. L'ensemble des organisations syndicales du CE Midi Pyrénées, à l'instar du CHSCT, ont donc refusé de prendre part au vote.

Le texte va s'appliquer avec la seule voix de l'employeur. Qu'on se le dise...

Services Civiques :

Créé par la loi du 10/03/2010, et étendu à Pôle Emploi en 2015, « le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée », Pôle Emploi en ce qui nous concerne.



Ce sont (à ce jour) 43 jeunes (entre 18 et 25 ans) qui vont intégrer les agences de Midi Pyrénées à compter du 01 Octobre 2015. 21 agences seront concernées,

prioritairement celles avec un large public ZUS (Zone Urbaine Sensible) et QPV (Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville), mis en place avec un système de binôme obligatoire. Ces personnes seront formées initialement à Balma durant 5 jours (2 jours sur l'engagement citoyen et les premiers secours, et 3 jours sur la gestion de liste et l'offre de service), avec pour mission (durant 8 mois pour une durée hebdomadaire de 24 heures) d'être des « facilitateurs de démarches auprès des demandeurs d'emploi en situation de handicap » et des « accompagnateurs à l'utilisation des nouveaux outils numériques de Pôle Emploi et facilitateur d'inclusion numérique ».

Pour le SNU, si nous sommes prêts - comme probablement l'ensemble des salariés - à accueillir au mieux ces jeunes gens car humainement et vu le contexte économique difficile, une première expérience est toujours bon à prendre, nous alertons la direction sur la notion inscrite dans la loi que ces personnels ne se substituent pas à des tâches habituelles du personnel. En l'occurrence, nous craignons que la tentation ne soit forte au sein des agences de remplacer des CAE animateurs de zone de libre accès par des services civiques. D'autant plus que ces jeunes, s'ils n'ont PAS DE LIEN HIERARCHIQUE avec l'employeur, seront sous-payés : indemnité forfaitaire de 467,34 € éventuellement majorée d'une bourse de 106.38 € + une participation de Pôle Emploi de ... 106.31 €, le tout sans possibilité à ce jour de maintenir un complément chômage car ils seront inscrits en catégorie IV. Ajoutons que ce sous salaire n'ouvre pas

CE du 25 Juin 2015, la liste de course :
Service civique, Règlement intérieur, Labellisation des engagements de service, Bilan Social, Réforme territoriale, Classification, ASC...

droit à l'allocation de retour à l'emploi à l'issue du contrat.

Nous invitons l'ensemble du personnel à veiller à ce que les contrats civiques ne deviennent pas rapidement du personnel corvéable à merci, et se cantonne bien au champ strict de leur mission.

La liste des agences concernée n'est pas encore arrêtée. Nous vous en ferons part dès que possible.

La liste des offres de mission est diffusée sur le site du service civique : www.service-civique.gouv.fr

Le dispositif de labellisation des engagements de service :

Après deux ans de suspension de la labellisation (2013/2014), nous assistons à la reprise et à la finalisation du processus. Ce processus vise à labéliser les engagements de service de Pôle Emploi (essentiellement les délais de traitement, les process uniformisés sur le territoire...) sur la période 2015/2018. Pour ce faire, l'établissement va faire appel à un organisme extérieur qui va venir observer nos process et nos pratiques dans les agences. En 2015, la DR est concernée, plus 10 % des agences, à minima une par DT, mais au final, c'est bien Pôle Emploi qui serait labélisé, et non la région seulement.

Le SNU s'interroge sur la stratégie de Pôle Emploi de faire labéliser ses engagements de service dans la période de déploiement de Pôle Emploi 2020 qui met en œuvre un certain nombre d'externalisations (Attestations Employeurs, Inscription au 3949...). **S'il est positif que des engagements de service nationaux soient validés afin de renforcer**

l'uniformité du service aux usagers du service public de l'emploi (SPE), nous rappelons que la convention 81 de l'OIT, si elle rappelle la prérogative nationale du SPE, n'empêche en rien sa mise en œuvre par des Organismes Privés de Placement.

Bilan Social 2014 :

Début de l'information en vue d'une consultation. Nous détaillerons ce point le mois prochain.

Les modalités de mise en œuvre, dans le cadre de la réforme territoriale, du regroupement des établissements Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées :

Démarrage de l'information sur ce dossier sensible avant une seconde séance en septembre puis une consultation en Octobre.

La future région, c'est 4600 salariés et 570 000 demandeurs d'emploi pour 111 agences et 9 DT au 01/01/16.



A retenir aujourd'hui : la capitale temporaire est Toulouse, mais la capitale définitive sera désignée seulement mi-2016 à l'issue des élections du futur conseil régional.

**CE du 25 Juin 2015, la liste de course :
Service civique, Règlement interieur, Labellisation
des engagements de service, Bilan Social, Réforme
territoriale, Classification, ASC...**

Un organigramme d'organisation des services de la DR sera présenté en Septembre, qui sera celui appliqué en 2016. Le directeur régional (préfigurateur mais qui hier en CE s'exprimait uniquement sur le périmètre Midi Pyrénées) affiche une volonté de limiter les changements, hormis de nécessaires réajustements des écarts d'organigramme. (px DDO et DSRE).

La volonté du DR est surtout de ne freiner EN RIEN le déploiement de la feuille de route Pôle Emploi 2020. Et plus : il ne souhaite en rien se priver de la « chance » de prendre de nouvelles expérimentations...

Concernant les impacts sur la DR, et les plateformes : le propos se précise. **Il n'y aura pas de mobilité géographique obligatoire, mais il pourra y avoir des mobilités professionnelles.**

Le SNU s'est exprimé en précisant que les personnels des structures ne sont pas « à priori » inquiets de ce processus de fusion des régions car pour la plupart ils ont connu la fusion ANPE/ASSEDIC et y ont survécu. Le SNU a donc expliqué que le DR avait la chance d'avoir des personnels « ouverts », mais qu'à ce titre cela renforçait son devoir d'honnêteté envers eux car malgré tout, des questionnements légitimes se posent. **Nous avons donc demandé des garanties de transparence dans le déroulement du processus et une information/consultation systématique en CHSCT.**

Le DR a répondu que son intérêt était que les agents soient rassurés. Il s'est engagé à écrire au personnel avant les départs en congés.

Fin 2016 : Un seul responsable sera nommé par Service. Durant ce temps, les personnels de services se connaîtront mieux. Une consigne

sera donnée aux futurs « patrons » des services d'être visible physiquement dans les services *des deux cotés*.

CIDC : Une décision sera rendue et communiquée au CE dès septembre 2015.

Les orientations à priori selon les services :

Service paie : pas de soucis, on garde les services dans les deux régions.

Autres services : idem. Mais il faudra harmoniser les pratiques professionnelles.

Cas particuliers : IPR. En 2016, il y aura une seule IPR, donc une adaptation sera à mettre en œuvre, soit en évolution, soit en accompagnement du personnel.

Deux DT productions seront gardées : une DT Est, et une DT Ouest.

DT : A ce jour, aucune décision n'est prise, mais le directeur refuse de « descendre des bouts de services dans les DT ».

Schéma immobilier : A nouveau, la priorité est de mettre en place Pôle Emploi 2020. Les schémas immobiliers des deux cotés sont en cours de réalisation. Il ne souhaite pas développer un nouveau schéma immobilier.

Le directeur régional s'engage, en outre des séances de CE a recevoir les organisations syndicales chaque trois mois pour faire le point sur les avancements.

A suivre, donc... N'hésitez pas à contacter les représentant-e-s du Personnel SNU pour porter vos demandes.

CE du 25 Juin 2015, la liste de course :
Service civique, Règlement intérieur, Labellisation
des engagements de service, Bilan Social, Réforme
territoriale, Classification, ASC...

Les modalités de mise en œuvre de l'accord du 19 décembre 2014 relatif à la classification et à la révision de certains articles de la CCN de Pôle Emploi

Première séance d'information en vue d'une consultation. Les organisations syndicales SNU, ainsi que la CGT et FO n'ont pas pris part aux débats, se contentant de rappeler qu'elles faisaient appel de la décision du tribunal de grande instance de Paris du 27 mai 2015. **Nos trois organisations, qui représentent 60% du personnel, revendiquent toujours :**

- **Un positionnement qui assure à chacun et chacune de trouver la reconnaissance de ses qualifications, de ses expériences et de ses expertises**
- **Une grille de classification des emplois claire permettant à chaque agent des possibilités de progression et de mobilité professionnelle,**
- **Un véritable déroulement de carrière garanti à l'ensemble du personnel,**
- **Un budget compatible avec les enjeux de cette négociation.**

Que l'on se rassure (ou pas d'ailleurs), nos braves interlocuteurs signataires de ce texte (et qui sont prêts à assigner d'autres organisations syndicales au tribunal aux côtés du patron), ne se sont presque pas exprimés sur ce sujet de la mise en œuvre de la classification. Commenceraient-ils à avoir des doutes ?

Commenceraient-ils à douter de la grande qualité du texte qu'ils ont signé ?



Les cadeaux du CE :

90 000 € de cadeaux-communication pour les salariés de Midi Pyrénées.

Non ce n'est pas encore Noël. C'est le montant total des cadeaux qui seront offerts par le CE (sur le budget de fonctionnement) aux salariés (présents/payés au 31 mars 2015) :

Un sac de sport, Un chargeur de secours pour téléphone, un thermo-mug, du thé (acheté en soutien à une scoop)...

Livraison mi-septembre (normalement) sur vos sites.

Activités sociales et culturelles : du nouveau !!

Pic du Midi : face au succès rencontré, le CE a décidé de rajouter un week end en septembre, portant le nombre de participants à 87.

Le nombre de participants à la sortie cité de l'espace est augmenté également.

Foie gras : Une sortie pour 30 personnes est prévue le 14/11/15 à Gimont (32) avec Gascone Loisir, de 10 à 16h (historique du foie gras, comment choisir les produits, repas puis stage pratique l'après-midi : on confectionne et on repart avec son pot de foie gras), **Subvention CE : 35 € par personne, soit prix effectif : 34 € par participant.**

Sortie Lisbonne : Pour rappel, suite à l'annulation du voyage au SRI LANKA avec le voyageur Altis, les frais d'annulation d'un

**CE du 25 Juin 2015, la liste de course :
Service civique, Règlement interieur, Labellisation
des engagements de service, Bilan Social, Réforme
territoriale, Classification, ASC...**

montant de 10 000 € ont été encaissé par Altis. Il nous reste en plus une somme de 8 370 € à utiliser chez eux, sinon on les perd aussi.

Un séjour à Lisbonne est donc organisé (bientôt en ligne sur le site du CE) en avril 2016 pour 20 personnes. Coût du séjour : 690 €

Participation du CE =

Tranches	Subvention CE	Cout voyage/agent
- 10 000	520	170
10 001 à 17 000	450	240
17 001 à 24 000	370	300
+ 24 000	320	350

Une subvention de 320 € sera également financée à une personne accompagnante.

Si toutes les OS ont validé le montant de la subvention aux agent-e-s, le SNU, la Cgt et Sud ont voté pour une subvention à l'accompagnant d'un même montant qu'aux agents, et selon les mêmes tranches, puisqu'il fallait liquider la totalité des 8 370 € bloqués.

FO et la CGC ont voté contre une subvention à l'agent, oubliant ainsi que le coût global des aides financières à ce séjour est calculé pour utiliser LA TOTALITE du montant bloqué chez Altis, ce qui ne sera pas utilisé restant dans la poche du voyageur...

La CFDT et l'UNSA ont validé une subvention unique de 320 € à l'accompagnant-e (le reliquat non utilisé sera perdu aussi, mais comble de la mauvaise foi, les accompagnants des gros salaires se verront subventionnés autant qu'un agent-e de la tranche + de 24000...

Nous ne comprenons pas la gestion de certains... Pour le SNU, la gestion du budget des activités sociales et culturelles nécessite une rigueur complète jusqu'au dernier sous....

C'est bientôt les vacances :

Le mois de Mai a encore vu une hausse des personnes inscrites à Pôle Emploi. Durant ce temps le rythme de déploiement de Pôle Emploi 2020 ne mollie pas. Les personnels sont fatigués, stressés. Les vacances, pour celles et ceux qui ont la chance d'en prendre vont faire du bien.

Le SNU souhaite de bonnes vacances aux Juilletistes et un bon courage aux autres. Gardez votre sourire et votre sens de l'humour....